

lieu à son étymologie.”¹ Il dit ailleurs : “ L’on passe (en remontant le fleuve en barque pour arriver à la ville) par le travers de deux îlets, des quatre que forment les trois débouchés de la rivière de Saint-Maurice dans le fleuve Saint-Laurent. Le plus large et le plus considérable (des débouchés) coté ye les terres de l’ouest de cette rivière, le courant y est beaucoup plus rapide qu’aux deux autres ; ils forment ensemble, en avant de la tête des dits îlets, une batture de sable ; ces îlets sont boisés et le fleuve vis-à-vis est réduit à 1000 ou 1100 toises.”

Les cartes de Popple (1755) et celles de Jeffreys (1766), soit anglaises soit latines, portent “ les Trois-Rivières.” pour nom de la ville, et “ Saint-Maurice” pour la rivière.

En 1760, le général Amherst conserve la division des trois gouvernements de Québec, Montréal et *des Trois-Rivières*.

Le district “ des Trois-Rivières ” fut aboli en 1764 ; on le rétablit en 1791 sous les mêmes nom et orthographe.

Le dictionnaire de Trévoux (année 1771) porte : “ Nom d’une grande rivière de la Nouvelle-France, en Amérique, *Trifluvius*. Elle se forme par le concours de trois rivières qui ont leurs sources vers les confins de l’Estotiland, et se décharge dans la rivière de Saint-Laurent entre Québec et Montréal. Les Français ont fait à son embouchure une colonie qu’ils nomment les Trois-Rivières, en latin *Trifluvium*.”

Ces trois rivières imaginaires qui sortent de la hauteur des terres ne sont pas plus l’origine du nom de la ville que les deux rivières citées par Charlevoix et qui n’existent pas. L’abondance des citations que nous soumettons ici prouve jusqu’à l’évidence pourquoi les Français nommèrent la rivière de Fouez *les Trois-Rivières*.

On nous permettra de faire observer en passant que le nom de *trifluviens* porté par les habitants des Trois-Rivières, est l’un des plus euphoniques du pays. Il se prononce en effet avec avantage à côté de *québécois*, *ottawais*, *montréalais* et *sorelois*.

En 1796 apparaît le mot “ Trois-Rivières ” ; c’est M. Williams, l’un des juges de la cour des plaids communs pour le district des Trois-Rivières, qui paraphe les registres des années 1792-3-4 et 5, et altère ainsi le nom qu’avait toujours porté la ville. La fantaisie du juge Williams ne saurait faire autorité.

¹ Voyage de Franquet, manuscrit déposé à la bibliothèque fédérale à Ottawa.